Version : Mars 2025



DOSSIER FAMILLE COMPOSITION DU FOYER



- J'AI DÉJÀ UN DOSSIER FAMILLE
 - (l'un de mes enfants a déjà été inscrit en crèche, à l'école, à la cantine, au centre de loisirs de la Perrotière ou aux activités de l'École municipale des sports) :
 - Je complète les formulaires Enfant et Droit à l'image.
 - · Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.
- JE N'AI PAS ENCORE DE DOSSIER FAMILLE (j'inscris mon enfant pour la première fois):
 - · Je complète les formulaires Foyer, Enfant et Droit à l'image.
 - · Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

QUI VOUS SERONT DEMANDÉES (DOCUMENTS ORIGINAUX)

LA PREMIÈRE FOIS QUE **VOUS INSCRIVEZ VOS ENFANTS**

POUR TOUS:

1 Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau. d'énergie téléphone, quittance de loyer...).

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

Un justificatif de situation familiale (livret de famille parents-enfants ou acte de naissance avec filiation). En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde.

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

POUR CHACUN DES ENFANTS:

3 Le carnet de vaccination ou un certificat médical de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins (pour toute 1ère inscription scolaire uniquement).

EN COURS D'ANNÉE

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE:

Se référer au point 1.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE (SÉPARATION, DIVORCE):

Se référer au point 2.

LES ANNÉES SUIVANTES

Vous devrez actualiser votre dossier uniquement dans les cas suivants:

- À l'entrée de votre enfant au CP si changement de situation ou demande de dérogation.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une nouvelle activité (restauration scolaire, ...).
- Si vous n'êtes pas affilié à la CAF de la Loire, le dernier avis d'imposition vous sera demandé chaque début d'année, sauf si vous êtes au tarif maximum.

Si la situation de votre foyer change (nouvel enfant, changement de situation professionnelle, changement coordonnées, modification des ressources...), pensez à actualiser votre dossier, soit:

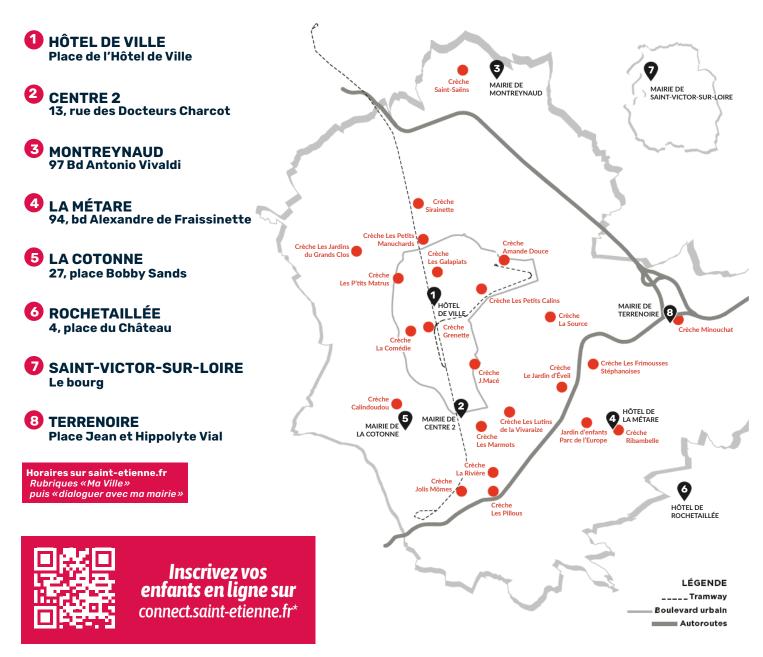
- sur famille@saint-etienne.fr
- par courrier adressé à l'Hôtel de Ville
- en mairie de proximité

SI AUCUN DE VOS ENFANTS N'EST INSCRIT PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES, VOTRE **DOSSIER FAMILIAL SERA CLOS.**

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES **EN FONCTION DES ACTIVITÉS** RETENUES

Selon l'activité retenue, d'autres pièces ou attestations pourront vous être demandées par les structures qui effectuent ces inscriptions (crèches, écoles, centre de loisirs...).

8 MAIRIES DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE



INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION SCOLAIRE - MODALITÉS PRATIQUES **ENCAISSEMENT PAR LE DÉLÉGATAIRE**

Des permanences sont assurées dans certaines mairies aux dates et horaires suivants :

- À l'Hôtel de Ville: Lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h. Sauf le 1er mercredi du mois. Place de l'Hôtel de Ville
- À la mairie de proximité de Centre 2 : mardi et vendredi de 9 h à 12 h Rue des Docteurs Charcot
- À la mairie de proximité de Montreynaud : le 1er mercredi du mois de 9 h à 12 h

À noter qu'il n'y a pas de permanence durant les vacances scolaires.

Ville de Saint-Étienne Hôtel de ville - BP 503 42007 Saint-Étienne

T 04 77 48 77 48 courriermairie@saint-etienne.fr saint-etienne.fr







